

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le paiement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %

26 à 50 fr. le 3 %

51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Auszahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %

26 bis 50 Fr. 3 %

51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. HENLÉ, trésorier, 79, route de Chêne.

	Fr. C.
1 République Helvétique, 16 franken 1800, or f. d. c.	40 —
2 Suisse, 20 francs 1871, or f. d. c.	35 —
3 » 20 francs 1873, or f. d. c.	32 —
4 » 20 francs 1873, or f. d. c.	33 —
5 » Société suisse d'assurance, argent t. b. c.	12 —
6 » Société bienfaisance Paris 1821, argent f. d. c.	15 —
7 Appenzell, 15 Kreuz. 1738, t. b. c.	8 —
8 Argovie, 5 Batz 1809, t. b. c.	4 50
9 » Aarau écu de tir 1849, t. b. c.	52 —
10 » Brugg, Prix d'école, argent t. b. c.	10 —
11 » Zofingue, 20 Kreuz. 1722, argent t. b. c.	25 —
12 » » 1 Kreuz. 1722, t. b. c.	5 —
13 » » 1/2 Kreuz. 1722, t. b. c.	6 —
14 Bâle, 1/4 Plancus Thaler, s. d., argent t. b. c.	20 —
15 » Thaler 1622, t. b. c.	14 —
16 » » 1640, t. b. c.	14 —
17 » Ecu de tir 1844, argent t. b. c.	30 —
18 Berne, Thaler 1494, t. b. c.	135 —
19 » Thaler 1494, b. c.	100 —
20 » Doublon 1793, or t. b. c.	55 —
21 » » 1796, or t. b. c.	55 —
22 » Annexion du Jura Bernois 1848, argent f. d. c.	35 —
23 » Langenthal 1822, bronze t. b. c.	8 —
24 » Vme Jubilé de fondation 1855, argent t. b. c.	30 —
25 » Ecu de tir 1857, b. c.	9 —
26 Fribourg, Sarine et Broye 1798, b. c.	12 —
27 Genève, Ecu 1723, argent b. c.	10 —
28 » 10 francs 1848, or f. d. c.	50 —
29 » 20 francs 1848, or f. d. c.	40 —
30 » 5 francs 1848, argent f. d. c.	14 —
31 » Troubles de 1738, par Dassier, bronze t. b. c.	7 —
32 » Réformation 1835, bronze t. b. c.	8 —
33 » Soc. protect. des Animaux, par Bovy, br. t. b. c.	6 —
34 » 400 ^{me} Annivers. de l'Arquebuse 1875, arg. f. d. c.	25 —
35 » » » » arg. f. d. c.	20 —
36 » Tir de Rousseau 1878, argent t. b. c.	27 —
37 » Tir fédéral 1887, bronze t. b. c.	10 —
38 » » 1887, bronze t. b. c.	9 —

	Fr. C.
39 Genève, Léonce Angrand, bronze t. b. c.	25 —
40 » Jean-Samuel Bovy, bronze t. b. c.	22 —
41 » Mme Dufour-Vernes 1872, bronze f. d. c.	30 —
42 » Griolet 1866, nickel, t. b. c.	6 —
43 » Monnard et Rigaud, argent f. d. c.	50 —
44 » » » bronze f. d. c.	16 —
45 » J.-J. Rousseau, par Bonneton, argent f. d. c.	70 —
46 » De Saussure, par Bovy, bronze t. b. c.	3 —
47 » P.-E. Wolf 1872, bronze t. b. c.	20 —
48 Glaris, Ecu Tir fédéral 1847, t. b. c.	40 —
49 Grisons, Coire, Ecu Tir fédéral 1842, t. b. c.	18 —
50 » » $\frac{2}{3}$ Thaler 1689, t. b. c.	15 —
51 » Tarasp. Thaler 1695, t. b. c.	32 —
52 » Trivulzio, double Thaler 1676, t. b. c.	40 —
53 Lucerne, Ducat 1741, t. b. c.	25 —
54 » 10 francs 1804, or f. d. c.	35 —
55 » Rappen 1787, argent b. c.	3 —
56 » Ecu Tir fédéral 1853, argent t. b. c.	80 —
57 » » » 1853, argent t. b. c.	75 —
58 Neuchâtel, 20 Kreuz. 1713, t. b. c.	10 —
59 » $\frac{1}{4}$ Thaler 1713, t. b. c.	15 —
60 » 21 Bal 1799, t. b. c.	10 —
61 Schaffhouse, Thaler 1622, b. c.	12 —
62 Soleure, Médaille du Sonderbund, argent, t. b. c.	30 —
63 » Ecu Tir fédéral 1855, t. b. c.	15 —
64 Tessin, Paolo Foffa 1873, f. d. c.	4 —
65 Unterwald, Ducat 1787, f. d. c.	22 —
66 » Nicolas de Flue, bronze f. d. c.	4 —
67 Uri, Sonderbund 1845, argent t. b. c.	30 —
68 Vaud, 40 Batz 1812, f. d. c.	18 —
69 » 20 Batz 1810, t. b. c.	8 —
70 » 10 Batz 1823, t. b. c.	5 —
71 » Lausanne, Prix d'Académie, argent, t. b. c.	10 —
72 » Vevey, Prix d'école, argent, t. b. c.	6 —
73 Zurich, Thaler, s. d. (XVI ^{me} siècle), t. b. c.	50 —
74 » Médaille 1804, argent, t. b. c.	8 —
75 » Jubilé de 1851, f. d. c.	30 —
76 Allemagne, Montfort, Ernest, médaille d'argent, f. d. c.	40 —
77 » Constance, double Thaler, s. d., t. b. c.	100 —
78 Italie, Livius Odescalchi, médaille bronze, t. b. c.	5 —
79 » Galeas Marie Sforza, s. d., t. b. c.	18 —
80 France, Napoléon III, Exposition de 1855, bronze, f. d. c.	4 —
81 » Commune de Paris, 5 francs 1871, f. d. c.	8 —

OTTO HELBING

Münzenhandlung

München, von der Tannstrasse 4, 1.

Cataloge verkäuflicher Münzen und Medaillen werden Reflectanten franco und gratis zugesandt.

Ankauf von Münzen und Medaillen, sowie ganzer Sammlungen gegen Baar. Uebnahme von Sammlungen zur Auction gegen mässige Provision.

F. THEVOZ & C^o

3, rue du Mont-Blanc

GENÈVE

Phototypie -- Phototypographie

REPRODUCTION

de Planches pour la numismatique



VENTE & ACHAT
DE

Timbres-Poste

pour Collections

Catalogue gratis

Adrien CHAMPION

7, rue du Commerce, Genève

Achète vieux Timbres de Genève

NUMISMATISTES

GENEVOIS

Réunions régulières tous les 15 jours

Brasserie Ackermann

Rue du Rhône, GENÈVE

le Lundi soir à 8 heures et demie.

Les réunions auront lieu en juin
le 8 et le 22 du mois.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

MONNAIES & MÉDAILLES

Composant le Médaillier de la Chaux-de-Fonds.

PREMIÈRE PARTIE : MONNAIES SUISSES

En vente chez l'auteur : **A. MICHAUD**, Essayeur-Juré.

Chaux-de-Fonds. — Prix : 2 francs.

— A VENDRE —

un exemplaire en parfait état avec les planches du

Schweizerisches Münz- und Medaillen Cabinets

De HALLER

POUR 115 FRANCS

S'ADRESSER A LA DIRECTION DE LA REVUE.

Revue Philatélique Suisse.

Organe mensuel

de la Philatélie postale, fiscale, télégraphique et téléphonique.

In-8°.

Cette revue paraît mensuellement sous ma direction à Genève, en langue française. Les personnes qui désirent y collaborer sont priées de m'envoyer leur nom et leur adresse.

Cette revue paraît dans un but scientifique et est éditée par moi qui ne suis que collectionneur. C'est donc dire que cette revue n'aura à subir aucune influence d'un marchand quelconque.

Les annonces sont reçues à ma rédaction d'après le tarif fixe ci-dessous, et sont publiées sans aucune responsabilité pour la rédaction.

La *Revue* paraît depuis le 1^{er} janvier 1891.

La *Revue* paraît 12 fois par an. Elle ne comprend que des articles originaux et une chronique des timbres nouveaux donnée hors texte en supplément rédigée par M. J.-B. Moens, de Bruxelles.

Les illustrations sont données en clichés dans le texte ou en planches hors texte. — Les comptes rendus de sociétés timbrologiques sont gratuits si les sociétés s'abonnent pour chacun de leurs membres.

La Rédaction :

Paul STRÆHLIN.

Cité, 20, GENÈVE (Suisse).

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 7. Etranger, fr. 8,50.

ANNONCES : Fr. 25 la page. — Fr. 13 1/2 p. — Fr. 6,50 1/4 p.

Fr. 3,25 1/8 p.

Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1/8 de page.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE
DE LA
CONGÉLATION DU PORT DE GENÈVE
EN 1891

Un groupe d'amateurs genevois, désireux de conserver un souvenir de l'aspect inoubliable du lac gelé et couvert de promeneurs, a décidé de faire frapper une médaille artistique donnant cette vue, prise depuis le large au travers du goléron de la jetée des Eaux-Vives.

L'exécution a été confiée à notre éminent compatriote, M. Hugues BOVY, et la médaille sera frappée à Genève, dans l'atelier de M. LOUIS FURET.

Nous espérons que cette œuvre éminemment nationale rencontrera, auprès de tous ceux qui ont été témoins de ce rare phénomène, un accueil favorable.

Justification de la frappe :

La médaille aura 70 millimètres de diamètre.

Elle sera frappée en plomb et vendue **trois francs**.

Pour satisfaire à la demande d'un certain nombre de collectionneurs et d'amateurs, il en sera fait une édition de luxe répartie comme suit :

1°	50	exemplaires en bronze	au prix de Fr.	10
2°	10	» en aluminium	»	10
3°		Des exemplaires en argent qui ne seront frappés que sur demande des souscripteurs	»	50

La frappe de cette édition de luxe, destinée à rester une rareté numismatique, ne dépassera en aucun cas les chiffres ci-dessus indiqués.

Les frappes en bronze et en aluminium sont déjà toutes souscrites.

On peut s'inscrire pour souscrire à la Rédaction de la *Revue*, Cité. 20, Genève. Les médailles se paient à la livraison.